



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 ◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 27 JUN 2023
 ◆ ◆ ◆
LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

L'An deux mille vingt-trois, le 27 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 21 juin 2023, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Stéphane SIMON, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : M BOREGGIO Sylvain, Mme MARTIN Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy (absent lors de l'examen des dossiers n°14, 15, 53 et 54), Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, Mme REVEL Ketty, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour à partir de 19h45 (dossier 18), M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, M FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M CHAUVIN Michel, M ROUGER Guillaume, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M JARRY Jacky, Mme BOCAGE Sophie, M MOMPER Jean-Luc, M NOGARÉDE Alain, M CARIOT Geoffrey, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M CHOKOMERT Patrice à partir de 18h40 (dossier 9), M HAMEL Raynald, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, Mme HANNE Nadine, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M NORBLIN Raphael, Mme BLANCHARD Colette, M ALORY Christophe, M SENKEWITCH Georges, Mme LEROUX Stéphanie, M CONFAIS Stéphane, M TANGUY Martial, M DULONDEL Michel, M MORILLON Marc, Mme CASTELNAU Caroline, Mme BANDELIER Lysiane, M ALLAIN Philippe, Mme BONNARD Carine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme GUESNET Séverine, Mme SAVEL Frédérique, M VOLTOLINI Damien, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme NEANT Jocelyne, M PATTYN Patrick, M ASMONTI Gérard, M PERRIN Marc, M GILLES Hervé, M MAILLARD Jean-Marie, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, M BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme SALVAT Laure, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M VERMEULIN Olivier, M MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, Mme LE GOFF Hélène, M ADIGUZEL Erkan, M CORNE Laurent, Mme RIVIERE Eveline, Mme MARAGLIANO Francine, Mme MARTIN Françoise, Mme LEON Patricia, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M DESGROUAS Eddy, M SIMON Stéphane, Monsieur VEIT Patrick suppléant(e) de Monsieur CLOMENIL Joël

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Philippe DAUCHEZ a donné pouvoir à Madame Carine BONNARD, Monsieur Driss ETTAZAOUI a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Monsieur Pascal JUPILLE a donné pouvoir à Monsieur Patrice CHOKOMERT, Madame Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à Monsieur Gérard ASMONTI, Monsieur Emeric JEANNE a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÉDE, Monsieur Jean-Paul HEROUARD a donné pouvoir à Madame Emmanuelle TREMEL, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noel GRIPPON a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Daniel DOUARD, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Monsieur Claude ROYOUX, Monsieur Roger MIELOT a donné pouvoir à Madame Martine PHILIPPE, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame Servane BAYRAM, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Monsieur Jean-Marie

MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Hervé GILLES, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Isabelle COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Guillaume ROUGER, Madame Françoise CANEL a donné pouvoir à Monsieur Richard FINIX

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame DURANTON Nicole, Monsieur BIET Francis, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur LEVERT Cédric, Monsieur GAUTIER Francis, Monsieur DE LANGHE Christian



1 - SETOM - Comité syndical - Désignation d'un représentant Titulaire en remplacement de M. Florent CRISTOBAL

☞ **DESIGNE Mme Martine PHILIPPE** en qualité de représentante titulaire d'EPN au Comité syndical du SETOM, en remplacement de M. Florent CRISTOBAL, démissionnaire

2 - EPIC Le Comptoir des loisirs - Office de tourisme et de commerce Evreux Portes de Normandie - Comité de Direction - Désignation d'un nouveau membre suppléant "socioprofessionnel"

☞ **DESIGNE Mme Noémie VIEILLE**, élue à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Artisane Fleuriste sur la commune de Saint-André-de-l'Eure, en tant représentante suppléante des « socioprofessionnels » au sein du Comité de Direction, en remplacement d'Alexandre GREMONT.

3 - Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique - Adhésion à la compétence "Services et outils numériques" - Approbation des statuts - Désignation des représentants d'EPN

☞ **ADHERE** au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" ; **ADOpte** les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ; **S'ENGAGE** à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte ; **DIT** que, les crédits afférents seront inscrits au budget ; **DESIGNE** en qualité de représentants d'EPN, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de l'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie :

Pour la nouvelle compétence « services et outils numériques » :

- 2 titulaires : M. Arnaud MABIRE et M. Rachid MAMMERI
- 2 suppléants : M. Patrice CHOKOMERT et M. Olivier RIGAL-ROY

Pour la compétence « aménagement » :

- 1 titulaire : M. Christophe CARRETTE
- 1 suppléant : M. Christophe ALORY

et **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

4 - Parc d'activités des Suresettes - Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la SCI NORMANDIE

☞ **ANNULE** la délibération n°20 en date du 28 juin 2022 pour le compte de la Société BETECH, **CEDE** à la **SCI NORMANDIE** ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372 (lot G), sur le parc d'activités des Suresettes à Normanville, d'une surface d'environ 2 527m², au prix de 40 € HT du m², soit environ 101 080 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

5 - Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises EPN - Actualisation

☞ **APPROUVE (moins 7 abstentions)** le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie sur son territoire, tel que défini ci-après et dans le règlement du dispositif des aides à l'immobilier :

<i>Impact sur la création nette d'emplois et le développement durable de l'emploi Exemples : nombre d'emplois créés par rapport à la surface du projet, caractère durable des emplois créés, sauvegarde de l'emploi...</i>	0 à 10%
<i>Impact en termes d'innovation, d'attractivité et d'aménagement du territoire Exemples : aménagement permettant l'implantation de filières économiques sous représentées, la requalification de friches, favorisant la mutualisation d'emprises foncières...</i>	0 à 10%
<i>Aménagements permettant l'amélioration de l'outil de production Exemples : impact du projet sur l'augmentation prévisionnelle de la productivité et du chiffre d'affaires de l'entreprise, investissement permettant d'améliorer les conditions de travail...</i>	0 à 7%
<i>Impact environnemental, développement durable et transition écologique Exemples : actions en faveur du développement durable plus ambitieuses que la réglementation, prise en compte des enjeux de la biodiversité, chantier vertueux (déchets, circuits courts, valorisation des ressources..), utilisation de matériaux de construction moins énergivores, raccordement au réseau de chaleur...</i>	0 à 8 % (respect du critère déclenche possibilité de subvention)

6 - Partenariat EPN - Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie - Convention-Cadre triennale 2023-2025

☞ **APPROUVE** la mise en œuvre d'un partenariat triennal 2023-2024 entre EPN et la CMA Normandie, **OCTROIE** une subvention de 30 840 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie (CMA Normandie) pour l'année 2023 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que tout contrat ou avenant éventuel intervenant dans ce cadre

7 - Partenariat EPN / Cluster POLEPHARMA - Subvention 2023

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association Polepharma pour l'année 2023 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre

8 - Organisation de la Fête de la science - Partenariat EPN / Université de Rouen - Campus d'Evreux - Subvention 2023

☞ **OCTROIE (moins 9 abstentions)** une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'Université de Rouen Normandie au bénéfice du Campus d'Evreux pour l'organisation du village des sciences 2023 et **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention

9 - Soutien aux initiatives estudiantines : Rallye des étudiants d'Evreux - Association BUDIE - Subvention 2023

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement à l'association BUDIE d'un montant total de 1 000 € pour organiser « le Rallye Etudiants Evreux 2023 » et **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association BUDIE, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention.

10 - Taxe de séjour - Revalorisation applicable à compter du 1er janvier 2024

☞ **DECIDE** d'assujettir tous les hébergements proposant des nuitées marchandes à la taxe de séjour au réel c'est-à-dire les natures d'hébergements suivantes conformément à l'article R. 2333-44 du CGCT :

- 1° Les palaces
- 2° Les hôtels de tourisme (dont auberges collectives)
- 3° Les résidences de tourisme
- 4° Les meublés de tourisme
- 5° Les villages de vacances
- 6° Les chambres d'hôtes
- 7° Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques
- 8° Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air

o9° Les ports de plaisance

o10° Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9°

DECIDE de percevoir la taxe de séjour du 1er janvier au 31 décembre inclus ; **FIXER** ainsi les périodes de recouvrement :

o mensuelle pour les hôtels, avec paiement avant le 20 du mois suivant

o trimestrielle pour les autres hébergements avec paiement avant le 20 du mois suivant

o annuelle pour les plateformes de réservation en ligne avec paiement avant le 01 février de l'année n+1 ;

et **FIXE** les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024 ainsi qu'il suit :

Tarif par personne et par nuitée en €	Tarifs applicables au 1 ^{er} /01/2024
Palaces	2,10
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,60
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,40
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,85
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,75
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,65
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,55
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20
Hôtels de tourisme, meublés de tourisme et résidences de tourisme sans classement ou en attente de classement : % sur le prix HT de la nuitée par personne dans la limite du tarif le plus haut adopté soit 2,10€	3,5%

➤ **ADOpte** le taux de 3.5 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement non listés dans le tableau ci-dessus.

11 - Office de Tourisme et de Commerce d'Evreux Portes de Normandie - Approbation documents administratifs et financiers 2022

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2022 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie et **PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2022 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie.

12 - Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) - Rallye Plaines et Vallées 49ème édition - Subvention de fonctionnement 2023

☞ **OCTROIE (moins 24 voix contre et 8 abstentions)** une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000€ à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien pour l'édition 2023 du rallye « Plaines et Vallées » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

13 - Conseiller en Energie Partagé (CEP) - Mise en œuvre audit énergétique - Tarif

☞ **PROPOSE** aux communes de bénéficier d'un audit énergétique tarifé à **100 euros** par bâtiment réalisé par le Conseiller en Energie Partagé, en vue d'identifier les pistes d'amélioration possibles en matière de performance énergétique et de faciliter les dépôts de dossiers de demandes de subventions, **PREND EN COMPTE** les résultats des audits énergétiques réalisés par le conseiller en énergie partagé pour élaborer des plans d'actions visant à améliorer la performance énergétique des communes de notre territoire et **POURSUIT** la sensibilisation des communes à l'importance de la transition énergétique et de la réduction des consommations d'énergie, en leur proposant des actions concrètes et adaptées à leur situation, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé assuré par le conseiller en énergie partagé

14 - SPL Evreux Normandie Aménagement - Rapport d'activité 2022 - Approbation

☞ **APPROUVE (M. LEFRAND ne prend part ni aux débats ni au vote) (moins 8 abstentions)** le rapport d'activité 2022 du Conseil d'administration de la SPL Evreux Normandie Aménagement

15 - ZAC Saint-Louis - Concession d'aménagement - Adoption du compte-rendu d'activités et du bilan prévisionnel de l'exercice 2022

☞ **APPROUVE (M. LEFRAND ne prend part ni aux débats ni au vote)** le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales sur l'exercice 2022 de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Saint Louis ; **APPROUVE** les comptes de la concession d'aménagement pour l'année 2022 ; **APPROUVE** le bilan financier prévisionnel et le plan de trésorerie annexés, arrêté au 31 décembre 2022, qui s'élèvent en dépenses et en recettes à 14.230.796 € HT. et **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant n°2 au traité de la concession d'aménagement modifiant l'article 33 - Modalités de participation financière de l'autorité concédante - suite à l'approbation du CRACL 2022

16 - ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent - Projet de Village Séniors - Modification des conditions de cession

- ☞ **MODIFIE (moins 1 voix contre)** ainsi qu'il suit la délibération du 5 avril 2022 :
- **CEDE** à la société Edouard DENIS ou à tout autre société qui s'y substituerait, une partie de la parcelle cadastrée section ZD n° 867 dans la ZAC du Vallon Fleuri sur la commune de Saint Sébastien de Morsent, d'une surface d'environ 31.500 m² au prix de 31,00 € HT / m² (trente et un euros hors taxes par mètre carré) et hors frais, TVA en sus le cas échéant, conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique L'ensemble des frais afférents à cette mutation sera supporté par l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte de vente authentique ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à mettre en compatibilité tout document de la ZAC dans la perspective des transactions à venir, sans remettre en cause son économie générale et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

17 - Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine d'Evreux - Arrêt du projet

☞ **ARRETE** le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine et **PREND** acte de la réalisation et du bilan de concertation préalable.

18 - PLUi - Révision allégée - Approbation

☞ **APPROUVE** la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Evreux Portes de Normandie – Habitat et Déplacements, jointe à la présente délibération ; **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'agglomération et dans les 74 communes, et d'une parution dans un journal diffusé dans le département. Le document sera publié sur le site Géoportail de l'urbanisme et **INFORME** que le dossier approuvé de PLUiHD est tenu à disposition du public au siège d'Evreux Portes de Normandie.

19 -Compétence transport - Avenant à la Convention de Délégation

☞ **VALIDE** la restructuration des lignes du secteur FSJ (Fontaine sous Jouy) opérée en concertation avec la Région Normandie, **DECIDE** de la reprise de gestion des lignes couvrant le périmètre des communes concernées par le Secteur « FSJ » et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** les actes afférents, notamment l'avenant à la convention de délégation de la compétence transport et tous les actes afférents, et l'avenant tripartite au contrat Région / EPN / Société GRISEL

20 - Plan de Transport Urbain et Interurbain - Modifications

☞ **DECIDE** la suppression de l'arrêt « Usines », « Mare Seche », « Le Rallye », « Tuilerie » et « Domaine » aux Baux Sainte Croix ; **DECIDE** la suppression du point d'arrêt « Les Pins » à La Couture Boussey ; **DECIDE** les évolutions des lignes T3 et T4 ainsi que la suppression des arrêts « Clos Nord », « Bois des Fosses » « Jonquilles » et « Acacias » et la création des arrêts « Charles de Gaulle » et « Antoine Baudart » ; **DECIDE** les évolutions de la ligne 310 et la création des lignes 711 à 715 et **DECIDE** la création du point d'arrêt « Vieille Poste » et la suppression du point d'arrêt « Eglise » à Bois le Roi :

21 - Evreux - Rue Jean Bouin - Réalisation d'une piste cyclable d'accès à la voie verte

☞ **DECIDE**, sous réserve de l'obtention des subventions, la réalisation et **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet de piste cyclable d'accès à la voie verte rue Jean Bouin à Evreux :

Financiers	€ HT
Evreux Portes de Normandie	219 500 €
Appel à projets « Fonds mobilités actives Aménagements cyclables - AFITF	219 500 €
Total projet	439 000 €

SOLLICITE les subventions auprès des différents co-financiers, **DECIDE** le lancement des études et des travaux pour la réalisation de ce projet et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants à intervenir.

22 - Plateforme mobilité - WIMOOV - CICERONE - IFAIR - MJC - EDUCATION ET FORMATION - Subvention de fonctionnement 2023

☞ **OCTROYE** une subvention de :

- 3 850 € à l'association IFAIR
- 39 000 € à la MJC
- 9 000 € à l'association CICERONE,
- 4 000 € à l'association Education et Formation
- 50 000 € à l'association WIMOOV

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et les avenants éventuels avec chaque opérateur mobilité

23 - Contrat de ville - 2ème phase de programmation 2023 - Attribution de subventions

☞ **DECIDE**, au titre de la 2^{ème} phase de financement Politique de la ville le versement de subventions pour un montant total proposé de **30 998 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels à passer avec les associations concernées

24 - CISPD - 2ème phase de programmation - Subventions aux associations

☞ **DECIDE**, au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement de subventions pour un montant total proposé de 1 600 € en fonctionnement et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels à passer avec les associations concernées

25 - Droit commun - Poste Habitat Normandie - Commune de Saint-Sébastien-de-Morsent - Acquisition amélioration logement La Poste - Création de deux logements PLUS - Garantie d'Emprunt

☞ **DECIDE** d'accorder à Poste Habitat Normandie, une garantie communautaire, sous réserve de l'obtention des co-garanties de la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent et du Conseil départemental et **DECIDE** de garantir à hauteur de 40 % l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les conditions exposées ci-dessous :

Article 1 :

Le Conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie accorde sa garantie à hauteur de 40,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 216 485,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 146529 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 86 594,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

26 – ADIL – Subvention de fonctionnement 2023

☞ **OCTROIE** une subvention de 6 500 € à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure au titre de l'année 2023.

27 - Association Habitat et Humanisme - Subvention de fonctionnement 2023

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention à Habitat et Humanisme d'un montant de 4 000,00 € au titre de l'année 2023

28 - Guichet de la Rénovation énergétique - Espace Conseil France Rénov' - Avenant 2 - Adhésion 2023

☞ **DECIDE** le renouvellement de l'adhésion au dispositif France Rénov en 2023 pour un montant de 34 090,20 € ; **AUTORISE** le déploiement d'actions complémentaires pour un montant de 4 409 €, dont 2 783 € pour la permanence sur la commune de Saint-André-de-l'Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant 2

29 - Convention Territoriale Globale (CTG) Petite Enfance - Subvention 2023 à la Farandole et à la Jeanne d'Arc

☞ **DECIDE** l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations La Farandole et La Jeanne d'Arc telles que définies ci-après :

Structures bénéficiaires	Intitulé de l'action	Attribution contractualisée dans le cadre de la CTG
Jeanne d'Arc Evreux	Lieu d'accueil enfants-parents	3 000 €
La farandole	Lieu d'accueil enfants-parents	7 000 €

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et tout autre document à intervenir

30 - Crèches à Vocation insertion professionnelle - Commission d'attribution des places - Règlement intérieur - Modification points critères

☞ **APPROUVE** les termes du Règlement intérieur de la Commission d'attribution des places pour le Crèches à vocation insertion professionnelle ; **APPROUVE** les nouveaux points d'attribution selon la grille d'évaluations des critères et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

31 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) - Approbation du retrait de la Communauté de Communes Roumois Seine

☞ **APPROUVE** le retrait de Communauté de Communes Roumois Seine du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton

32 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton - Subvention d'investissement 2023

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'investissement de 76 552 € au syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI) et **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à signer la convention de subvention d'investissement 2023 avec le SMABI, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

33 - Sensibilisation à la nature et au Développement durable - Convention partenariale EPN/Association Naturellement Reully

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention partenariale avec l'Association Naturellement Reully pour la période 2023-2026 et ses éventuels avenants ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions potentielles et tout support en ingénierie en lien avec la convention auprès des différents co-financeurs ; **VALIDER** le planning des Actions Reconduites Annuellement pour la période 2023-2026 suivant le tableau ci-dessous :

ACTIONS RECONDUITES ANNUELLEMENT	OBJECTIFS 2023 € TTC	OBJECTIFS 2024 € TTC	OBJECTIFS 2025 € TTC	OBJECTIFS 2026 € TTC
Festival du film "Génération Durable"	4 000	4 000	4 000	4 000
Un Clocher, une Effraie		4 000	4 000	4 000
Atlas Biodiversité Communal		4 000	4 000	4 000
Soutien à la sensibilisation scolaire		4 000	4 000	4 000
SOUS-TOTAL ANNUEL	4 000	16 000	16 000	16 000
TOTAL SUR LES 3 ANS	52 000			

et **OCTROIE** pour l'année 2023 à l'Association Naturellement Reully une subvention de 4 000 € pour l'organisation du Festival « Génération Durable » 2023.

34 - Brigade espèces exotiques envahissantes - Convention d'application CENN/EPN 2023

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'application proposée par le CENN pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et **AUTORISE** le paiement d'une subvention de fonctionnement de 800 € TTC au CENN.

35 - Evreux - Quartier de la Sablonnière - Raccordements privatifs - Maîtrise d'ouvrage publique en domaine privé

☞ **APPROUVE** l'intérêt d'une maîtrise d'ouvrage publique pour les travaux de rétablissement des raccordements privatifs d'eau et d'assainissement, consécutivement à la décision de restructurer les infrastructures de collecte des eaux usées et de distribution de l'eau potable du quartier de la Sablonnière, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à engager des dépenses publiques en domaine privé (études, maîtrise d'œuvre, travaux, missions de contrôles) pour rétablir les raccordements privatifs eau et assainissement, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre EPN et les particuliers afin de bénéficier des aides octroyées par l'Agence de l'Eau, lesquelles financeront pour partie les travaux de raccordements privatifs EU, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à lancer des marchés publics pour les travaux et contrôles de raccordements en domaine privé, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de la maîtrise d'ouvrage publique des travaux de raccordements privatifs EU et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les courriers, marchés, avenants et tout document lié à cette opération.

36 - Evreux - Château d'eau des Dominicaines - Réalisation d'une fresque monumentale - Appel à projet

☞ **DECIDE** (moins 17 voix contre et 25 abstentions) la réalisation d'une fresque monumentale sur le château d'eau des Dominicaines à Evreux ; **DECIDE** le lancement d'un appel à projet à partir du 01/07/2023 ; **VALIDE** le processus de sélection de l'œuvre et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cet appel à projet suivant les principes ici présentés.

37 - Commune de la Couture Boussey - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée E 763

☞ **DECIDE (moins 2 abstentions)** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée en section E n°763p, correspondant au lot 5 du lotissement projeté, d'une superficie d'environ 830 m² et d'un montant de 39 900 €, propriété de la société LALOME Investissement (lotisseur) ; les frais de notaire seront à la charge d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette acquisition

38 - Renouvellement des réseaux d'eau potable - Motion pour le financement par l'Agence de l'eau et Etat

☞ **ADRESSE** à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à Monsieur le préfet de l'Eure, représentant de l'Etat, la présente **MOTION** :

- De demande d'extension du financement Etat et Agence de l'eau, au renouvellement général des réseaux d'eau potable,
 - o avec élargissement des conditions d'éligibilité aux aides, prise en compte du caractère rural des collectivités (du type m3 vendus/km de réseau),
 - o et à un taux de 50% au moins.

39 - Commune de Coudres - Assainissement en traverse RD 53 et 547 - Subvention d'équipement

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Coudres (18 405,45 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux pour les travaux d'assainissement en traverse des RD 53 et 547

40 - Commune de Le Vieil Evreux - Assainissement en traverse RD 671 - Rue du Fanum - Subvention d'équipement

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Le Vieil Evreux (21 000 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux, pour les travaux d'assainissement en traverse de la RD 671

41 - Commune de Mouettes - Assainissement en traverse sur RD n° 550 Rue de l'Eglise et RD n° 68 Rue de Saint André - Subvention d'équipement

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Mouettes (9 056,95 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux, pour les travaux d'assainissement en traverse des RD 550 et 68

42 – Evreux – Aménagement de la rue de l'Horloge – Transfert de maîtrise d'ouvrage –

☞ **AUTORISE (moins 3 voix contre et 6 abstentions)** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, les avenants et tous les actes à intervenir avec la Ville d'Evreux dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue de l'Horloge à Evreux

43 - Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents

- ☞ **AUTORISE** :
- Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Directeur de multi accueil (poste n°28246) afin d'effectuer les fonctions de Directeur de structure dédiée à l'enfance ou à la petite enfance, à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'éducateur territorial de jeunes enfants, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'éducateur territorial de jeunes enfants (IB min 377 – IB max 631 / IM min 347 – IM max 529).
 - Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'animateur de relais petite enfance (poste n°35018) afin d'effectuer les fonctions d'animateur de RPE, à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'éducateur territorial de jeunes enfants, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'éducateur territorial de jeunes enfants (IB min 377 – IB max 631 / IM min 347 – IM max 529).
 - Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de responsable d'exploitation des

- ouvrages d'arts (poste n°14938) afin d'effectuer les fonctions de « Chargé de projet », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade technicien territorial (IB min 366 – IB max 591 / IM min 339 – IM max 498).
- Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de chargé d'opérations voirie et réseaux divers (poste n°35379) afin d'effectuer les fonctions de « Chargé de projet », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade technicien territorial (IB min 366 – IB max 591 / IM min 339 – IM max 498).
 - Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de technicien SPANC (poste n°33037) afin d'effectuer les fonctions de « technicien spécialisé », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade technicien territorial (IB min 366 – IB max 591 / IM min 339 – IM max 498).
 - Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant polyphonique (poste n°28652) afin d'effectuer les fonctions de « enseignant polyphonique », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (IB min 401 – IB max 638 / IM min 363 – IM max 534).
 - Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant jazz et musiques amplifiées (poste n°40786) afin d'effectuer les fonctions de « enseignant jazz et musiques amplifiées », à temps non complet (5h), pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique (IB min 389 – IB max 597 / IM min 356 – IM max 503).
 - Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de technicien infrastructure (poste n°40766) afin d'effectuer les fonctions de « technicien spécialisé », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade technicien territorial (IB min 366 – IB max 591 / IM min 339 – IM max 498).

et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

44 - Délégué à la protection des données - Extension de la mutualisation de la fonction aux syndicats intercommunaux rattachés aux communes membres de EPN

☞ **DECIDE** l'extension du service commun « Protection des données personnelles » aux syndicats intercommunaux rattachés aux communes membres d'EPN, sous réserve que toutes les communes membres du Syndicat aient adhéré au service commun ; **APPROUVE** les termes de la convention de mise en œuvre de ce service commun et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de création du service commun de « protection des données personnelles » ainsi que tout autre document et avenants éventuels à intervenir

45 - Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP) - Adhésion

☞ **ADHERE** à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel ; **AUTORISE** le paiement de l'adhésion de 450 € /an et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document intervenant dans le cadre de cette adhésion et de son renouvellement, ainsi que ses éventuels avenants.

46 - Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Evreux - Nom et logotype

☞ **APPROUVE** le nom de Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux ; **APPROUVE** le logotype proposé pour définir l'image du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de cession des droits d'auteur.



47 - Musée des instruments à vent - Nom et logotype

☞ **APPROUVE** le nom de « Le Musée des Instruments à Vent » ; **APPROUVE** le logotype proposé pour définir l'image du Musée des instruments à vent et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de cession des droits d'auteur



48 - Conservatoire à Rayonnement Départemental - Tarifs année scolaire 2023-2024

☞ **FIXE** les frais de scolarité au Conservatoire à Rayonnement Départemental Evreux Portes de Normandie applicables au 1^{er} septembre 2023.

49 - Piscines - Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2023

☞ **FIXE (moins 6 abstentions)** les tarifs des Piscines Communautaires applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le projet de délibération n°50 « Politique tarifaire des équipements culturels - Fixation des tarifs des services récréatifs et de loisirs » est retiré de l'ordre du jour

51 - Dispositif Atouts Normandie - Région Normandie - Adhésion d'Evreux Portes de Normandie

☞ **DECIDE** de s'engager dans le dispositif Atouts Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous les documents afférents

52 - Vote des taux d'imposition CFE 2023

☞ **FIXE (moins 9 voix contre et 2 abstentions)** le taux de fiscalité locale Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2023 à 25,46 % et **MAINTIENT** les autres taux d'imposition 2023 de TFB, TFNB, THRS, TEOM et le montant de la GEMAPI votés par la délibération n°39 du Conseil communautaire du 4 avril 2023.

53 - Comptes de gestion 2022

☞ **DECLARE (Le Président ne participe ni aux débats ni au vote) (moins 7 abstentions)** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

54 - Comptes administratifs 2022

☞ **DONNE ACTE (moins 9 voix contre)** à Monsieur le Président (**Le Président ne participe ni aux débats ni au vote**) de la présentation faite du Compte Administratif 2022 ; **CONSTATE** la concordance du Compte de Gestion avec le compte administratif aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes ; **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs

55 - Affectation du résultat 2022

☞ **DECIDE** l'affectation du résultat des différents budgets

56 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 780 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Angerville-la-Campagne** pour le remplacement d'un vidéoprojecteur,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 521,39 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la Campagne pour l'acquisition d'un robot tondeuse pour le terrain de football,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 235 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la Campagne pour le remplacement d'une armoire frigorifique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 771 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la Campagne pour l'acquisition de volets roulants pour l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 890 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la Campagne pour la réfection du mur de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 714,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la Campagne pour l'acquisition d'un jeu pour la cour maternelle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 055 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la Campagne pour l'acquisition d'un columbarium,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 151,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la Campagne pour le remplacement d'un poteau incendie rue des Mésanges,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 266,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition d'un tableau pour l'école primaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 358,32 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'aménagement du parking de la salle des associations,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 484,16 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de matériel informatique,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 997,25 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour le changement de l'éclairage du stade (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 166,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour l'acquisition d'un nouveau columbarium,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 165 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'une remorque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 235 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour la restauration de l'éclairage, du plafond et du chauffage de la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 496,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour l'acquisition de rayonnage pour l'archivage de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 809,23 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Caugé** pour l'acquisition d'une Licence 4,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 200 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour l'acquisition de deux réfrigérateurs (salle des fêtes et cantine),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 545,65 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour la réfection de la voute de la chapelle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 560 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour la création d'une noue,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 708,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'aménagement de la rocaille devant la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 333,17 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour les travaux de plomberie de la mairie-école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 600 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition d'un fourneau pour la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 534,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition de deux échelles pour l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 502,57 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Croth** pour l'installation d'un générateur d'eau ozonée au restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 486,16 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'installation d'une clôture de sécurité autour de la micro station allée de la gare,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 517,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition de décorations de Noël,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 483,45 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'installation de barrières de sécurité dans la cour de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 060,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour la construction d'un caveau trois places,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 684,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour la mise en conformité de l'alarme incendie dans le bâtiment communal faisant office de restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 832,54 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Droisy** pour le changement de la porte en bois du pignon de la chapelle de Notre Dame des Puits,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 671,93 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Epieds** pour la création d'un placard administratif,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 509,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'acquisition de matériel informatique pour le secrétariat,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 716,22 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour la sécurisation du friche
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 961 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour la modification des alarmes de la mairie et de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 300 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Garennes-sur-Eure** pour la réhabilitation du terrain de football,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 207,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour le remplacement d'un poteau incendie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 040 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour l'implantation d'une réserve incendie rue des Fonceaux (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 645,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauville-la-Campagne** pour la pose de quatre volets roulants sur les bâtiments communaux,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 642,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour la réalisation d'une clôture au terrain communal rue du bout de la ville,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 628,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour les travaux d'électricité à la salle polyvalente,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 226,51 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition de deux tableaux blancs pour l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 549,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'une machine à laver pour l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 170 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Guichainville** pour la fourniture et la pose de cinq poteaux incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 449,29 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour le remplacement des néons par des pavés leds au groupe scolaire (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 971,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour l'aménagement et la sécurisation du dépôt vert communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 314,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la rénovation et la sécurisation du local technique de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 690 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **d'Illiers-l'Evêque** pour l'acquisition d'un épluche légumes pour la cantine scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 530,50 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de **Jumelles** pour la remise aux normes de l'éclairage et des blocs de secours de l'église (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 551,02 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **la Couture-Boussey** pour l'acquisition de trois radars pédagogiques (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 411,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'implantation d'un kiosque sur un giratoire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 460 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour le scellement des potelets sur le parvis de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 404,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de bancs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 160 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la mise en place d'un portillon au pôle technique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 272 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la motorisation du portail du pôle technique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 079,22 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **la Forêt-du-Parc** pour le remplacement de trois fenêtres pour l'école (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 900 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour la création d'un poteau incendie (financement Etat et Département),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 044,61 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour la réfection et la sécurisation du chemin piéton entre l'école et la cantine (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 977,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-Fuguet** pour l'installation d'une structure de jeux,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 000 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour la réalisation d'un parking près de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 920 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour l'installation de panneaux leds « Piétons »,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 428,19 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour la modification des alarmes de l'école, de la bibliothèque et de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 772,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour l'acquisition d'équipements de cuisine,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 527 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour le réaménagement du Point Eco Vert
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 095 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Plessis-Grohan** pour la plantation d'arbres « Un arbre, Un enfant »,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 935,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 180 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la création d'un columbarium 12 cases,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 827 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la rénovation de l'éclairage de la salle de restauration et la salle d'évolution de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 160 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **l'Habit** pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 393,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour le changement du lave-vaisselle de la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 971,50 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la réfection du terrain de tennis (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 125,50 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour le ravalement de la façade de l'école et de la mairie et la toiture de l'école (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 424,74 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la mise en conformité du système d'alarme incendie de l'école (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 460 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la rénovation de l'alimentation électrique et de l'éclairage du bâtiment de stockage,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 668,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour des travaux électriques à la mairie et à l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 237,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'isolation thermique du local technique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 65 016,52 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la rénovation thermique de la salle des fêtes et de la mairie (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 641,20 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la restauration d'une statue à l'église (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 992,15 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la rénovation d'une ancienne classe en bibliothèque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 250 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la réalisation d'une dalle béton pour le bâtiment du cimetière,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 30 293,12 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la réfection de la couverture de la mairie (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 23 396 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour la démolition d'une maison en centre bourg,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 347,49 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de matériels informatiques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 059,19 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de décorations de Noël,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 499,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de mobiliers des écoles,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 730,11 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour l'aménagement et l'acquisition de matériel pour l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 484 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition de deux défibrillateurs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 888,84 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour le changement de deux portes au bâtiment scolaire et la cantine (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 750 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour l'étude de sol pour le déploiement d'une citerne incendie,
- **DECIDER** le versement d'un fonds de concours de 3 684,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour l'acquisition de deux portes d'entrée (principale et de secours) pour la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 282,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition d'équipements pour la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 590 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour l'amélioration de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 872,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour l'acquisition de guirlandes de Noël – phase 2,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 020,04 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour la réalisation d'un rideau de scène à la salle des associations,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 48 058,34 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour la création d'installations sportives de proximité (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 405,97 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour le changement d'un ballon d'eau chaude sanitaire pour la cantine scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 338,46 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour la mise aux normes électriques du terrain de sports (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 394,31 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'acquisition de matériel électrique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 410 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour la restauration du parquet en marqueterie au cœur de l'église (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 628 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux souffleurs,
- **DECIDER** le versement d'un fonds de concours de 6 685,80 €, soit 29 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la rénovation et l'isolation de la toiture du local accueillant une association (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 998 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en place de trois bornes du marché,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 446,40 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la restauration de la sacristie (financement Etat et Département),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 600 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une traceuse à pulvérisation électrique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 549,11 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de jardnières bacs d'orangerie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 425,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une armoire ignifuge au service état civil,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 653,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en place de Leds au terrain de pétanque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 124,85 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobiliers urbains (tables et poubelles),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 364,01 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux ordinateurs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 360 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en place de nids d'abeille au jardin du souvenir,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 653,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un écran projecteur mural pour la médiathèque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 14 487,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'étanchéité de la toiture de l'espace de la Mère Michel,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 917 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour la modification de l'éclairage et le remplacement des luminaires de la cantine scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 998 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement de la porte extérieure du secrétariat de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 207,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement du limiteur de son de la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 673 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement de la gouttière sur la toiture du patio de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 950,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement d'une porte et de trois fenêtres dans la pièce annexe à la salle des associations,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 378,36 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Luc** pour la reproduction du tableau de François d'Espinay Saint-Luc,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 683,91 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition de divers outillages,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 416,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'un groupe électrogène,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 320,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition de deux fauteuils de bureau,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 567,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Martin-la-Campagne** pour l'acquisition d'un columbarium,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 617,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Vigor** pour la construction de l'abribus du Mesnil Anseaume,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 509,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Vigor pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 939,87 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Tourneville** pour l'acquisition de mobiliers pour les bâtiments communaux,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 029,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Tourneville pour l'acquisition d'une herse,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 4 477,50 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Bois-le-Roy pour le système de vidéosurveillance pour le restaurant scolaire, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 7 079,30 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Bois-le-Roy pour le système de contrôle d'accès pour le restaurant scolaire, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 3 142,60 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Bois-le-Roy pour le système d'alarme contre le vol pour le restaurant scolaire, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 549 € délibéré le 29 juin 2021 pour la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la fourniture d'une géoverbalisation électronique pour la police municipale, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 17 855,95 € délibéré le 12 mai 2020 pour la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection de la toiture du groupe scolaire Leforestier, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 29 395 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection de la couverture de la salle de sport Pierre de Coubertin, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.